



---

### Séance du lundi 27 mai 2013

L'an deux mille treize et le vingt sept mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2013, s'est réunie sous la présidence de Pierre, Didier Lamouroux.

**Nombre de membres  
en exercice:** 10

**Présents :** 6

**Votants:** 6

**Sont présents :** Pierre Didier Lamouroux, Annie Possamaï, Gilles Frais, Jérôme Trolliet, Christophe Lartigue, Cédric Soulard

**Représentés :**

**Excusés :** Annabelle Cuvellier, Françoise Menel, Gilles Gallès, Romain Roux

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Annie Possamaï

---

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier procès-verbal de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un élément à l'ordre du jour : « Dissolution du Syndicat de la Caserne des Sapeurs-Pompiers de Sauveterre de Guyenne ».

Annie Possamaï a été désignée, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

### **Esplanade Fongrave**

#### **Éclairage public de l'Esplanade Fongrave**

Monsieur le Maire présente l'éclairage public Photovoltaïque Fonroche.

Ce type de matériel nécessite un entretien des panneaux solaires et de la batterie.

Monsieur le Maire présente le prix du nettoyage et dit que la commune pourrait le faire avec une nacelle et souhaite plutôt attirer l'attention sur le coût du remplacement de la batterie.

Il indique que la dernière solution de Fonroche vendue en direct à la commune peut s'installer avec 4 ou 5 personnes volontaires avec l'aide d'un technicien du constructeur.

Elle est plus économique mais il faudra réaliser le montage des mâts au sol sur les encrages béton posés par l'entreprise Laurière.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Bénito a fait une remise de 5% sur le montant hors taxes de la fourniture.

Monsieur Le Maire présente le tableau comparatif, évolutif et chronologique des différents devis.

Il présente le devis de remplacement des batteries incluses dans chaque luminaire photovoltaïque.

Monsieur le Maire informe qu'il a comparé la consommation électrique et le coût de la batterie.

Estimation de la consommation électrique environ 100€/an pour le matériel raccordé au secteur.

Changement de batterie : 345.80€HT/pièce multiplié par 7 luminaires.

La batterie doit être changée environ tous les 10 ans par une entreprise spécialisée.

Christophe Lartigue demande la puissance. Monsieur le Maire précise qu'elle est de 50 watts en photovoltaïque et de 80 watts sur le matériel Bénito.

Monsieur le Maire propose de prendre la dernière solution, soit celle de Bénito remisee. C'est une solution alimentée sur le secteur mais avec des lampes à leds.

Christophe Lartigue ne trouve pas nécessaire que la lumière soit allumée en continue toute la nuit. Monsieur le Maire indique que le devis prévoit une horloge astronomique afin de réaliser des coupures.

Après discussions et comparaison des différentes solutions et avec l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

#### Choix des luminaires - Esplanade Fongrave – (DE 2013 34)

Suite aux demandes de devis pour les luminaires de l'Esplanade Fongrave, Monsieur le Maire présente le tableau comparatif et chronologique suivant :

|   |                    |           |              |            |              |
|---|--------------------|-----------|--------------|------------|--------------|
| 1 | SDEEG (Benito)     | 10 lampes |              | 27 943.00€ | Câblé, monté |
| 2 | SDEEG (Bénito LED) | 10 lampes |              | 34 665.00€ | Câblé, monté |
| 3 | SDEEG (Fonroche)   | 10 lampes | approximatif | 40 000.00€ | Monté        |
| 4 | SDEEG (Bénito LED) | 7 lampes  |              | 24 295.00€ | Câblé, monté |
| 5 | SDEEG (Bénito LED) | 7 lampes  | remisé       | 23 876.00€ | Câblé, monté |
| 6 | SDEEG (Fonroche)   | 7 lampes  |              | 33 162.00€ | Monté        |
| 7 | Fonroche (direct)  | 7 lampes  |              | 20 571.20€ | Non monté    |

Les montants indiqués sont TTC.

Une discussion s'instaure, après laquelle l'assemblée délibère pour la solution n°5, soit la solution de l'entreprise Bénito à 23 876€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## **Nouveau cimetière**

### **Columbarium pour le nouveau cimetière**

Monsieur le Maire présente le tableau comparatif et les photographies des différentes solutions de columbarium pour le nouveau cimetière de Gornac

|                    | Alliance Funéraire |             | Munier     | Turani     |
|--------------------|--------------------|-------------|------------|------------|
|                    | Granit Gris        | Granit Rose | Munier     | Turani     |
| Matériel           | 2 200,00 €         | 3 300,00 €  | 3 072,38 € | 2 200,00 € |
| Nombre de cases    | 4                  | 4           | 6          | 4          |
| Jardin du souvenir | Compris            | Compris     | 2 285,31 € | 1 860,00 € |
|                    |                    |             |            |            |
| Montant HT         | 2 200,00 €         | 3 300,00 €  | 5 357,69 € | 4 060,00 € |
| Montant TTC        | 2 631,20 €         | 3 946,80 €  | 6 407,80 € | 4 855,76 € |

Monsieur le Maire explique la composition du columbarium, c'est un ensemble de cases pour y mettre les urnes des cendres des défunts. Puis il y a le jardin du souvenir pour y disperser les cendres des familles qui ne souhaitent pas louer une case.

Contrairement aux emplacements du cimetière (achat de concessions), ces cases seront louées. Monsieur le Maire donne des exemples de montant de location pratiqués, sur 15ans environ 400€ et sur 30ans 600€.

Monsieur le Maire recevra d'autres photographies pour la prochaine séance du Conseil Municipal, afin de pouvoir prendre une décision définitive. Il rappelle que des familles attendent que le nouveau cimetière soit opérationnel.

## **Aménagement du bourg**

### **Esquisse de l'aménagement route de Coirac**

Ce point avait été inscrit à l'ordre du jour mais ne sera pas traité car, la Mairie n'a pas reçu les éléments du bureau d'étude.

Monsieur le Maire profite de ce point pour indiquer qu'une réunion aura lieu dans 10 à 15 jours avec le bureau d'étude Azimut. La date sera communiquée à tous.

## **Maison de santé**

### **Réflexions des professionnels de santé**

Monsieur le Maire récapitule les faits en reprenant un mail envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux suite à une entrevue avec le Docteur Orlick de la Commune de

Gornac. Le docteur souhaiterait investir sur un petit bâtiment neuf, et non plus sur le bâtiment de l'ancienne poste comme elle l'avait prévu auparavant.

Monsieur le Maire indique qu'il faut privilégier toutes les solutions afin que le docteur reste sur Gornac. Il rappelle que la commune s'est beaucoup investie pour remplacer Alain Duffau qui prenait une retraite bien méritée. Il indique que Françoise Ménel lui a fait part de son inquiétude. Ainsi, monsieur le Maire propose d'étudier une solution avec une parcelle de terrain sur l'Esplanade Fongrave pour la construction d'un nouveau cabinet médical.

Christophe Lartigue dit qu'il faut organiser une réunion avec l'ensemble des professions de la santé afin de choisir une solution durable pour les habitants de la Commune de Gornac et des environs.

#### Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Caserne des Pompiers de Sauveterre de Guyenne - Opérations de liquidation – DE 2013 33

Monsieur le Maire indique que le Comité Syndical de la Caserne des Pompiers de Sauveterre de Guyenne a délibéré dans sa séance du 29 Mars 2013 pour les opérations de liquidation du Syndicat suite à sa dissolution dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde.

Il informe qu'à la demande de Monsieur le Préfet, la liquidation devra être déterminée par délibérations concordantes du Syndicat et de ses membres et qu'il y a lieu de se prononcer sur les points suivants qui ont été adoptés par le Comité Syndical :

Répartition des biens meubles, immeubles et solde de l'encours de la dette :

Revient à la Commune de Sauveterre de Guyenne :

- terrain de la Caserne des Pompiers,
- feux tricolores sortie pompiers.

Revient au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33) :

- bâtiments de la Caserne et les logements des pompiers,
- tracteur tondeuse,
- fauteuils éco-président,
- bureau Ministre,
- armoire monobloc,
- poste de travail informatique,
- télécopieur,
- photocopieur Olympia,
- matériel de bureau informatique,
- récepteurs bip BMD.

L'attribution du solde de trésorerie de 1 370.03€ au 31 décembre 2012 revient à la commune de Sauveterre de Guyenne.

La répartition de l'actif et du passif figurant sur le dernier compte administratif : voir en pièces jointes l'actif et le tableau de clôture du 31 décembre 2012.

Tous les contrats d'assurances ont été résiliés. Tous les emprunts ont été soldés.

Le secrétariat restera en fonction jusqu'à la liquidation du Syndicat.

Les archives du syndicat sont conservées à la Mairie de Saint Sulpice de Pommiers (siège de l'adresse postale de Syndicat) où elles ont été triées, classées puis répertoriées par le Comité de Liaison des associations historiques et de sauvegarde du patrimoine de l'Entre-deux-Mers (CLEM).

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Aménagement du territoire**

#### **Demande de Certificat d'Urbanisme (ZB35)**

Monsieur le Maire présente le plan où se situe le terrain pour lequel Madame Zausa a demandé un CU b. Il explique que la superficie totale de la parcelle est d'environ 17 000m<sup>2</sup> avec plusieurs constructions. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) lui a indiqué qu'il n'était pas souhaitable d'autoriser une construction sur l'ensemble de la parcelle. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de son côté a répondu qu'une seule habitation peut être alimentée sur cette parcelle.

Ainsi, si le Conseil Municipal souhaite l'autoriser, alors, une délibération favorable à un projet plus précis devra être prise.

Gilles Frais ne comprend pas pourquoi ce serait constructible alors que sa demande sur un autre terrain lui avait été refusée. Monsieur le Maire précise qu'il s'agissait d'une demande pour un lotissement sur une parcelle qui elle ne comportait aucune construction.

Christophe Lartigue n'est pas d'accord pour que Madame Zausa dépose à nouveau une demande de certificat d'urbanisme pour une seule maison.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Adeline Ortuno est en arrêt maladie jusqu'au 10 juin 2013 inclus.

#### **Préparation "Echo de Gornac"**

La réunion de préparation pour l'Echo aura lieu le mercredi 29 mai 2013 à 10h à la Mairie de Gornac. Les Conseillers Municipaux y sont conviés.

### **Salle d'équipements sportifs**

La réunion de chantier démarrant la construction de la salle d'équipements sportifs aura lieu le 31 mai 2013 à 14h.

### **Moulin du Haut Benauge**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Maitrepierre, Président de l'Association du Moulin, l'a informé que la récente serrure du Moulin était endommagée. De ce fait, il ne pouvait pas l'ouvrir pour que la femme de ménage y fasse l'entretien pour l'ouverture lors de la Journée Nationale des Moulins. Monsieur le Maire a mis en œuvre les travaux avec l'employé communal dès le lundi soir. Après avoir été prévenu, M Philippe Maitrepierre indiquait qu'il était trop tard pour s'organiser avant l'ouverture du dimanche. Le Président de l'association du Moulin du Haut Benauge n'a donc pas ouvert le moulin pour la Journée Nationale des Moulins.

M le Maire lui a indiqué qu'il le regrettait profondément.

### **Borne Camping-car**

La Communauté de Communes du Sauveterrois a décidé d'investir sur 3 bornes camping-car sur les Communes suivantes : Blasimon, Gornac et Sauveterre de Guyenne. Pour information, Monsieur le Maire présente le choix de la Communauté de Communes du Sauveterrois. Il demande à l'assemblée si elle souhaite commander la borne à la teinte du nouveau mobilier urbain de Gornac. Il indique que ceci coûterait 120€. Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire repeindre cette borne pour camping-car.

La séance est levée à 22h50.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| LAMOUREUX Pierre Didier |  |
| POSSAMAÏ Annie          |  |
| FRAIS Gilles            |  |
| TROLLIET Jérôme         |  |
| LARTIGUE Christophe     |  |
| SOULARD Cédric          |  |